



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 29 MARS 2023

DÉLIBÉRATION  
N° 2023-03-DEL-185

OBJET :  
EDUCATION –  
ENGAGEMENT DE LA  
PROCEDURE DE  
PASSATION D'UN  
ACCORD-CADRE POUR  
LES FOURNITURES  
SCOLAIRES

RAPPORTEUR :  
MME POIRRIER

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS/  
REPRESENTES : 33

VOTANTS : 33

Le 29 mars 2023 à 19h00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 23 mars 2023.  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY, Madame Melody SENAT, Madame Fabienne TANTI.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Valérie LEFUEL-DUVAL à Madame Catherine EVANO,  
Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN,  
Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES,  
Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST,  
Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON,  
Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Sophie KERIGNARD,  
Monsieur Fernando MENDES à Madame Bérengère VOILLOT,

EXCUSÉ(S) :

...

ABSENT(S) :

...



OBJET : EDUCATION – ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE PASSATION D’UN ACCORD-CADRE POUR LES FOURNITURES SCOLAIRES

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 20230125DEL002 en date du 25 janvier 2023 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

VU l’avis rendu par la Commission Finances et ressources humaines dans sa séance du 23 mars 2023,

**CONSIDÉRANT** qu’il y a lieu d’engager la procédure de passation d’un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet l’achat de fournitures scolaires.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les explications de son rapporteur et en avoir délibéré **à l’unanimité**,

DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DE CHARGER** M. le Maire d’engager la procédure de passation d’un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet l’achat de fournitures scolaires.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** M. le Maire, dans le cas où la procédure serait infructueuse, à relancer celle-ci selon les dispositions prévues par le Code de la commande publique en pareil cas.

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits afférents à l’opération sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Françoise POIRRIER

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l’objet d’un recours administratif préalable devant le Maire, ou d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l’État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>*